

SEANCE DU 08 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize le lundi huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Patrick COTTET DUMOULIN, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2016

PRÉSENTS : Bernard GUILLAUME, Jean-Luc TAVERNIER, Dominique HALLOT, Catherine Sophie BOIRE-VARLET, Huguette GAILLARD, Christine MUFFAT, Marie-Claude ROSSET, Maryse MAGNIN, Mathieu COTTET GAYDON, Marie-Laure GREVAT, André JORDAN, Samantha MASSEY.

ABSENTS EXCUSES : Marie-Thérèse CHARNAVEL, William CHALENCON a donné procuration à Jean-Luc TAVERNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Huguette GAILLARD

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 11 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

Approbation de la modification N° 11 des statuts de la Communauté de Communes du Haut Chablais

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le conseil communautaire de la CCHC du 15 décembre 2015, a souhaité que le PLUi puisse valoir PLH. Compte-tenu de l'absence de la compétence PLH dans les statuts de la communauté, il n'était pas juridiquement possible de prescrire un PLUi valant PLH. C'est pourquoi, il est proposé de transférer à la CCHC la compétence « Élaboration et mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) intercommunal » et donc de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la CCHC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve le transfert de la compétence « Élaboration et mise en œuvre d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) intercommunal ». De ce fait, le Conseil Municipal approuve la modification de l'article 7 des statuts de la CCHC et adopte la modification n°11 des statuts de ladite Communauté.

Approbation du zonage de l'assainissement

Le Maire rappelle que le zonage a été mis à l'enquête publique en même temps que le PLU. Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable. Il convient maintenant de délibérer pour l'approuver. La délibération devra être affichée durant 1 mois et une mention doit être mise dans 2 journaux d'annonces légales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve le zonage de l'assainissement.

Validation de l'estimation des ventes de bois de 2015

Le Maire présente le relevé de martelage des ventes de bois réalisées en 2015. Il est précisé qu'il ne s'agit pas des coupes de bois mises au catalogue, mais de petites ventes annexes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte le relevé de martelage pour 2015 tel que présenté. Toutefois, il sera demandé à l'ONF des précisions sur les différents circuits possibles des ventes de bois.

Point sur la station

Le Maire fait le point sur l'inauguration du télésiège où tout s'est bien déroulé puis sur le chiffre d'affaires. Nous sommes à - 6 % par rapport à l'année dernière (du début de saison au 5 février inclus). Le budget 2016 est en cours de préparation. C'est un budget très serré qui sera voté en mars. Concernant les navettes, un client a demandé s'il était possible d'avoir une navette toutes les 10 minutes car le temps d'attente est trop long entre deux rotations. Une réponse lui sera faite qu'il n'est pas possible de prendre en charge des rotations supplémentaires ce qui impacterait le coût final. Ce service est mis à la disposition gratuite des usagers donc pris en charge en totalité dans le budget communal.

Compte rendu de la Commission d'Urbanisme

Ont été étudiés les dossiers suivants le 27 janvier :

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE POS	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	CU07423816B0002	H 1244	UC	bleue 49F	
RECU LE	15/01/16			& blanche	
NOM	Office Notarial St Jean				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	28 impasse des moulins				Fait le 22/01
NUMERO	CU07423816B0003	A 1869	ND	rouge 155X	
RECU LE	20/01/16	A 1872	NC	bleue 89B	
NOM	Me GARNIER				
OBJET	cu de simple information				
LIEU	2130 route de la Villaz - Les Mellies				Fait le 26/01
IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE POS	ZONE PPR	AVIS
NUMERO	PC07423816B0002	AB 19	UC	bleue 64A & blanche	
RECU LE	22/01/2016	AB 379	UC	blanche	Avis favorable
NOM	KHALEGHI YAZDI	AB 515	UC	blanche	
LIEU	1057 route des Grandes Alpes (Abbaye Sud)	AB 518	UC	blanche	
OBJET	Extension chalet (+ abri jardin et garage)				
					Périmètre des ruines
NUMERO	PC07423816B0003	A 2917	UV	bleue 89B	
RECU LE	26/01/2016	A 2923	UV	bleue 89B	Avis favorable
NOM	SMITH Tony	A 1961	UV	bleue 89B	
LIEU	1783 route de la Villaz				
OBJET	Abri voitures				

Coût de l'instruction des dossiers d'urbanisme : Le Maire souhaite apporter une précision sur le coût de l'instruction des dossiers suite au désengagement de l'Etat. La CCHC a été obligée d'embaucher du personnel compétent pour assurer l'instruction des dossiers (ce que l'Etat faisait gratuitement auparavant) et les prestations sont facturées à chaque commune au prorata du nombre de dossiers étudiés. Ce nouveau service a été mis en place pour notre Commune au 1^{er} juillet 2015 et nous avons déjà plus de 9 000 € facturés pour 6 mois. Le souci est que l'Etat ne nous autorise pas à refacturer aux pétitionnaires...

PC de la Société SC2F : Sophie BOIRE-VARLET rappelle que, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, avait été présenté le permis de construire de la Société SC2F et qu'il avait été émis la possibilité de préempter le terrain pour réaliser des parkings. Après étude du dossier, il convient que le Conseil Municipal prenne désormais une décision. Elle précise que le budget 2016 ne nous permet pas de préempter. Le Maire ajoute qu'aucun emplacement réservé n'a été inscrit au PLU sur cette parcelle (l'emplacement réservé pour la création de parkings est situé à un autre endroit) donc juridiquement ce n'est pas très défendable. Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré, à l'unanimité des présents, décide de ne pas préempter ce terrain et émet un avis favorable à la délivrance du permis de construire.

Réponse de la Société LCDC pour les parkings non construits : Le Maire indique que le Conseil Municipal, dans sa dernière séance, avait demandé de rappeler à la Société LCDC (qui a construit des chalets entre le Clos Florine et le Domaine des Cimes) qu'elle devait réaliser des parkings publics dès la fin de la construction du 7^{ème} chalet et que ces parkings auraient été les bienvenus dès cette saison d'hiver. Le Maire donne lecture de la réponse de la Société LCDC qui reconnaît n'avoir pas pu réaliser dans les temps ces parkings du fait que l'entreprise devant réaliser les travaux n'a pas respecté ses engagements, cette entreprise ayant été sollicitée par la Commune pour la réalisation des parkings de l'ancienne gendarmerie. Tout sera mis en œuvre pour une réalisation dès ce printemps.

Compte rendu diverses réunions

Commission des alpages du 27 janvier :

Nouvel alpagiste : Le Maire indique qu'il s'agissait de présenter un nouvel alpagiste, Joseph BETEMPS, qui demande à reprendre l'alpage précédemment exploité par Michel CHALENCON, ce dernier ayant pris sa retraite. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte cette proposition.

Alpage de NANTAUX : le Maire rappelle qu'une subvention nous a été accordée pour améliorer l'accès de cet alpage. Le coût des travaux restant à la charge de la Commune sera répercuté sur le loyer versé par l'alpagiste. La SEA nous propose de déposer un dossier de demande de subvention pour édifier sur cet alpage un abri de berger. Pour cela, il faut que la Commune soit propriétaire du foncier or, sur cet alpage, il y a une multitude de propriétaires différents et il est très difficile d'avoir des points de repères sur place. Il nous faut donc trouver un propriétaire qui accepte de vendre à la Commune le terrain nécessaire à cette réalisation. Mathieu COTTET GAYDON se propose de contacter la SEA qui a le matériel nécessaire au repérage des terrains sur site.

Rencontre avec le SYANE pour les économies d'énergie sur l'éclairage public : Sophie BOIRE-VARLET apporte toutes précisions. Pour obtenir des subventions, il faut obligatoirement réaliser un diagnostic, ce qui a un coût pour la Commune, le SYANE ne subventionnant qu'à hauteur de 30 %. Le Conseil Municipal souhaite s'adresser directement à l'entreprise en charge de l'entretien de notre réseau pour voir avec elle ce qu'il est possible de faire comme diagnostic.

Questions Diverses

Convention avec la Ville de CHELLES : Le Maire informe le Conseil Municipal que le centre de vacances va être mis en vente. En attendant cette vente, la Ville de CHELLES propose de passer une convention avec notre Commune afin que la Municipalité effectue une visite deux fois par mois pour vérifier qu'il n'y a pas de dégradations (fuites d'eau, vitres cassées,...). Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, accepte le passage de cette convention. Le temps passé sera rémunéré par la Ville de CHELLES.

Régularisation sol chalet de LAN : Le Maire donne lecture du courrier de Gérard MUFFAT qui sollicite la régularisation du sol de son chalet acquis en 1973 et ne figurant pas sur la carte cadastrale. Un document d'arpentage a été réalisé par le demandeur. La somme proposée est de 900 € à répartir entre notre Commune, celles du BIOT et de LA BAUME. Ces deux Communes ont donné leur accord sur cette acquisition. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, accepte de vendre à Gérard MUFFAT le sol du chalet pour 900 €.

Demande de subvention construction de nouveaux services techniques : Les plans du bâtiment sont présentés au Conseil Municipal qui après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, sollicite une subvention du Conseil Départemental. Une consultation sera lancée dans les prochaines semaines. Début des travaux prévu en mai 2016 avec une livraison fin d'année 2016.

Rendez-vous avec ASADAC : Le Maire apporte toutes précisions sur ce rendez-vous avec cette société qui nous a déjà aidés à mettre en place la DSP de Bellevaux. Le but de cette réunion est d'étudier une solution pour sortir du système de la régie qui ne permet pas actuellement d'être concurrentiel. L'idée est de voir s'il est possible de constituer une Société d'Economie Mixte (SEM) dès la saison prochaine. Dès que nous aurons avancé un peu plus sur ce dossier, ASADAC viendra faire une présentation au Conseil Municipal.

Budget OTVA : Marie-Laure GREVAT informe le Conseil Municipal que le budget 2016 de l'OTVA a été voté avec une hausse de 3 %. Notre participation est en grande partie couverte par la dotation touristique que l'Etat nous verse chaque année.

Containers semi-enterrés du Bas Thex : Samantha MASSEY demande s'il est possible de remettre les anciens bacs au Bas Thex en attendant l'installation des containers semi-enterrés. Le Maire indique qu'il avait déjà posé la question à la CCHC. Il est impossible de faire quelque chose temporairement car les anciens bacs ne peuvent plus être ramassés par les camions actuels. Les travaux vont être faits dès validation du dossier par le Conseil Départemental à ANNECY. L'antenne du Conseil Départemental de THONON a déjà donné son accord. Les travaux seront réalisés en régie par la CCHC dès cet accord.

Bonnets de l'inauguration du télésiège : Marie-Claude ROSSET informe le Conseil Municipal que déjà plusieurs personnes lui ont demandé la possibilité d'acheter des bonnets comme ceux distribués par POMA lors de l'inauguration. Nous prendrons contact avec ce dernier pour connaître le fabricant et le coût. Le Conseil Municipal trouve que c'est une bonne idée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 7 mars à 20 H 30